

Mise à jour du Comité de dérogation sur les recommandations de KPMG

Recommandation 2.1.1 : Collaborer avec les Services de la planification pour uniformiser le processus de rétroaction et pour répartir les demandes complexes

– En mars 2024, l'équipe de l'Examen des projets d'aménagement — Tous les quartiers a été créée au sein des Services de la planification. Cette équipe comprend cinq urbanistes 1 et deux ingénieurs en formation qui travaillent exclusivement sur les demandes du Comité de dérogation. Ces employés sont soutenus par deux urbanistes principaux, un ingénieur principal et un gestionnaire de l'équipe de l'Examen des projets d'aménagement _ Tous les quartiers. Le personnel du Comité de dérogation continue de travailler avec les Services de la planification afin d'uniformiser davantage la formulation des conditions demandées par la Ville.

Recommandation 2.1.2 : Donner aux requérants, aux membres des groupes et aux représentants du public suffisamment de temps pour prendre connaissance des rapports du personnel et demander des renseignements à leur sujet avant les audiences publiques

– Le Comité travaille avec les Services de la planification pour s'assurer que les rapports d'urbanisme lui sont soumis au moins cinq jours avant les audiences. Pour assurer le respect de cette échéance, le personnel du Comité de dérogation donne la priorité au partage des renseignements contenus dans les demandes dès que possible pendant le processus de réception. Le Comité de dérogation publie sur eScribe les ordres du jour des groupes, les documents relatifs aux demandes et les décisions rendues. Depuis 2023, la liste des documents relatifs aux demandes publiés en ligne a été élargie de façon à inclure les lettres d'accompagnement des propositions ainsi que les justifications relatives aux aménagements, les plans, l'information sur les arbres, les avis d'audience, les cartes de diffusion et les rapports d'urbanisme de la Ville.

Recommandation 2.1.3 : Mettre en place un examen plus rigoureux afin d'assurer l'exhaustivité de la prise en charge des demandes

– Le personnel du Comité continue de travailler avec les requérants pour s'assurer que les demandes sont complètes avant de planifier une audience. Cela consiste notamment à inciter les requérants à consulter les Services de la planification de la Ville avant de soumettre une demande.

Recommandation 2.1.4 : Miser sur les consultations existantes avec les associations communautaires et les représentants de l'industrie hors du déroulement des audiences

– Le personnel du Comité examine les options à saisir à

la suite de l'adoption de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique 2022-2026.

Recommandation 2.2.1 : Augmenter la capacité stratégique et opérationnelle du Comité — Afin de régler les défis en matière de capacité interne, le Conseil a approuvé dans le cadre du budget de 2023 l'ajout de deux nouveaux postes ETP recommandés (coûts entièrement recouverts par les droits de demande), à savoir un troisième secrétaire-trésorier adjoint et un agent, Services numériques. Le Comité continuera à surveiller le volume de demandes et la charge de travail du personnel et présentera des recommandations, au besoin, pour l'ajout d'un poste de coordonnateur principal.

Recommandation 2.2.2 : Autonomiser la direction du Comité de dérogation en augmentant ses pouvoirs et en officialisant les relations hiérarchiques — Afin de corriger l'absence de concordance des pouvoirs de gestion, une évaluation des postes de secrétaire-trésorier et de secrétaire-trésorier adjoint est actuellement menée par les Services des ressources humaines de la Ville. Le personnel estime que ce processus et d'autres mises à jour nécessaires de règlements municipaux ou de politiques devraient régler la question. L'adoption du mandat par le Conseil dans le cadre de l'Examen de mi-mandat sur la structure de gestion publique 2022-2026 permettra aussi d'officialiser les relations hiérarchiques.

Recommandation 2.2.3 : Envisager de constituer un fonds de réserve pour financer les initiatives à long terme et améliorer les services offerts par le Comité de dérogation — Le Comité de dérogation continuera de surveiller le volume de demandes et les occasions d'améliorer la prestation des services et présentera des recommandations, au besoin, en vue de créer un fonds de réserve pour soutenir les initiatives à long terme.

Recommandation 2.2.4 : Envisager de mettre sur pied un quatrième groupe pour traiter les volumes croissants et inconstants de demandes — Le Comité de dérogation continuera de surveiller le volume de demandes et la charge de travail des groupes et présentera des recommandations, au besoin, en vue de créer un quatrième groupe.

Recommandation 2.3.1 : Créer et actualiser les documents de formation et d'orientation à l'intention du personnel du Comité de dérogation — Les manuels de formation pour les postes de coordonnateur et de commis chargé de l'approbation des documents ont été mis à jour en 2023. Un manuel pour le nouveau poste d'agent, Services numériques, a été créé à l'été 2024.

Recommandation 2.3.2 : Créer et actualiser les documents de formation et d'orientation à l'intention des membres des groupes — En préparation pour les nouveaux membres des groupes du mandat du Conseil 2022-2026, le personnel du Comité de dérogation a créé et mis à jour le matériel de formation et d'orientation. En

partenariat avec la [Society of Ontario Adjudicators and Regulators \(SOAR\)](#), le personnel du Comité de dérogation a donné de la formation sur les éléments essentiels de l'arbitrage adaptés au Comité de dérogation. La SOAR est aussi approuvée par le Barreau de l'Ontario comme fournisseur accrédité de contenu sur le professionnalisme. La formation a permis de faire en sorte que les membres des groupes comprennent le cadre juridique dans lequel leur travail est effectué, notamment :

- la nature de la prise de décisions en matière d'arbitrage;
- les principes fondamentaux du droit administratif;
- les exigences en matière d'équité procédurale;
- la nécessité d'une prise de décisions indépendante et impartiale;
- l'obligation de donner des motifs.
- En outre, la formation comprenait un examen du rôle des arbitres dans la conduite d'une audience ainsi que des exercices pratiques axés sur les compétences à propos de tous les aspects d'une audience contestée, notamment :
 - l'ouverture d'une audience;
 - la réception d'éléments de preuve (écrits ou de vive voix);
 - la gestion de l'audience, y compris les objections, les décisions et la gestion des avocats et des parties non représentées;
 - la clôture de l'audience.

Cette séance de formation a été donnée en personne le 31 mai et le 1^{er} juin 2023 par Susan Opler, qui a enseigné la plaidoirie aux écoles de droit de l'Université de Toronto et d'Osgoode Hall. Elle a été l'instructrice en chef du programme de formation en arbitrage offert par la SOAR et Osgoode Hall pendant plus de 10 ans et a enseigné à des juges, des juges de paix, des arbitres et d'autres décideurs sur divers sujets, au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre de leur formation complémentaire en matière d'arbitrage, les membres des groupes d'experts ont également reçu un exemplaire du manuel de la SOAR intitulé *A Manual for Ontario Adjudicators* (Manuel pour les arbitres de l'Ontario).

Outre la formation sur l'arbitrage, les membres des groupes ont reçu une formation et des présentations périodiques sur divers sujets au cours des deux dernières années.

28 avril 2023

- Présentation du Comité de dérogation (par Michel Bellemare, secrétaire-trésorier)

- Code de conduite des membres et *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* (par Tyler Cox, gestionnaire, Services législatifs, et Karen Shepherd, commissaire à l'intégrité)
- Déclaration provinciale sur la planification et Plan officiel (par Royce Fu, gestionnaire, Planification des politiques)
- Règlement de zonage général et impact des changements provinciaux — Projet de loi 23 (par David Wise, directeur, Développement économique et Planification à long terme, Jeff Nadeau, urbaniste, et Carol Ruddy, gestionnaire, Zonage et Densification)
- Autorisation provisoire : conditions demandées par la Ville (par Garrett Schromm, conseiller juridique adjoint)
- *Règlement sur la protection des arbres* (par Martha Copestake, experte-forestière principale, Nancy Young, experte-forestière et Hayley Murray, experte-forestière)

28 août 2023

- Changements provinciaux — Projet de loi 109 (par Emily Davies, gestionnaire, Projets stratégiques)
- *Règlement de zonage général* et impact des changements provinciaux (par Carol Ruddy, gestionnaire, Zonage et Densification, et Jeff Nadeau, urbaniste)

29 novembre 2023

- *Règlement de zonage général* et analyse du caractère du paysage urbain (par Carol Ruddy, gestionnaire, Zonage et Densification, Jeff Nadeau, urbaniste, et Robert Sandercott, urbaniste)
- Conditions de protection des arbres (présenté par Nancy Young, experte-forestière)

13 mars 2024

- Demandes de permission et conditions demandées par la Ville (par Garrett Schromm, conseiller juridique adjoint)

29 mai 2024

- Mise à jour sur le nouveau *Règlement de zonage – première version* (par Carol Ruddy, gestionnaire par intérim, Unité de zonage).

30 octobre 2024

- Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (Bruce Krushelnicki, coauteur, [*A Practical Guide to the Ontario Land Tribunal, 3e édition*](#), ancien membre de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et ancien

président exécutif de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario).

Recommandation 2.3.3 : Modifier les critères ou le processus de sélection pour la nomination des membres des groupes —

Comme indiqué dans la lettre de présentation, le Comité de dérogation a obtenu les recommandations préliminaires de l'examen organisationnel avant le processus de recrutement de la Ville pour établir les exigences en matière de composition des groupes et d'élargir les qualifications, les connaissances et l'expérience des futurs membres de ces groupes. Le Comité de dérogation a travaillé avec le Bureau du greffe municipal pour mettre en évidence les exigences élargies en matière de recrutement, notamment :

- vif intérêt pour les complexités et les difficultés de l'édification de la Ville;
- connaissance des divers quartiers et des différentes collectivités sur tout le territoire de la Ville;
- expérience de l'arbitrage;
- connaissance d'un ou de plusieurs secteurs du droit administratif ou du droit de l'urbanisme, de la planification urbaine, de l'architecture, du développement communautaire, de l'aménagement du territoire ou de la planification de l'environnement;
- connaissance des deux langues officielles et un titre professionnel jugés souhaitables pour chaque membre des groupes.

Les membres des groupes ont été nommés en date du 25 mai 2023 pour le mandat du Conseil 2022-2026.

Recommandation 2.4.1 : Créer et actualiser l'information destinée aux requérants et au public —

En 2023, le Comité a élaboré et lancé un nouveau format de pages Web avec un contenu mis à jour et des orientations supplémentaires pour les requérants et le public. Il a aussi lancé de nouveaux formulaires [de demande de dérogation mineure/permission](#) et [de consentement/morcellement](#), plus une nouvelle [annexe A](#) :

« [Renseignements supplémentaires sur les demandes d'autorisation en milieu rural](#) ».

Les nouveaux formulaires rendent la lecture plus facile grâce à un langage plus clair et une taille de police de caractère plus grande, en plus de réduire le nombre total de pages en regroupant des sections.

Recommandation 2.4.2 : Éliminer les auditions du soir — Le Comité a mené toutes les audiences pendant la journée depuis que les groupes ont été reconstitués en juin 2023.

Recommandation 2.4.3 : Normaliser les approches pour gérer les ordres du jour des réunions de tous les groupes, y compris les ajournements et l'adoption de résolutions en bloc — En parallèle aux groupes reconstitués en juin 2023, le Comité de

dérogation a introduit un nouveau script d'audience pour les présidents de groupes qui inclut un calendrier de consentement accéléré pour les demandes sans opposition, lequel s'est avéré efficace pour uniformiser la gestion des ordres du jour de tous les groupes.

Recommandation 2.4.4 : Continuer à mettre au point des décisions motivées par un langage écrit clair et des raisons détaillées par oral – Le Comité de dérogation a mis à jour ses modèles de décision en 2023 afin que les motifs écrits soient plus faciles à lire et pour mieux mettre en évidence les critères prévus par la loi et les preuves ayant été pris en compte. En ce qui concerne les motifs détaillés fournis verbalement, la meilleure pratique consiste pour les membres des groupes à réserver leur décision de délibérer en privé après l'audience publique, comme le permet le paragraphe 45 (6) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et l'alinéa 239 (2) (g) de la *Loi sur les municipalités*, et conformément au principe du secret des délibérations, un élément fondamental de l'indépendance juridictionnelle qui s'applique aux tribunaux quasi judiciaires et aux cours.

Recommandation 2.5.1 : Faire appel au Système de gestion des terres (SGT) afin de permettre de numériser les opérations du Comité de dérogation – La phase 2 du projet de Système de gestion des terres (SGT) de la Ville devrait inclure les demandes du Comité de dérogation.

Recommandation 2.5.2 : Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion du rendement en assurant le suivi des principaux indicateurs de rendement – Le Comité de dérogation est passé à SharePoint en 2023, augmentant du coup les capacités de recherche numérique et de partage de données avec la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment de la Ville, qui fournit à son tour au gouvernement de l'Ontario des mises à jour trimestrielles concernant les demandes qu'il reçoit, notamment le numéro de dossier, l'adresse et le code postal de la propriété, la date de la soumission, le statut (accordée ou refusée), la date de la décision, s'il y a appel et la date de l'appel.